

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **47 (1976)**

Heft 6

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLVII^e ANNÉE
Paraît une fois par mois
N° 6 Juin 1976

SOMMAIRE

L'évolution de l'industrie et des arts et métiers du Jura (89) ; Chiffres et statistiques : Les logements vacants dénombrés au 1er décembre 1975 (95) ; Demande globale (96).

L'évolution de l'industrie et des arts et métiers du Jura entre le 30.9.74 et le 30.9.75

par Michel REY et Edmond FARINE,
Bureau du délégué au développement économique du canton de Berne

Introduction

En septembre de chaque année, le Bureau fédéral de statistique procède au recensement des entreprises industrielles. Ce relevé s'opère sur la base de la loi fédérale sur le travail du 13 mars 1964. Ne sont enregistrées que les entreprises qui font usage d'installations fixes à caractère durable pour produire, transformer ou traiter des biens lorsque l'emploi des machines ou d'autres installations techniques déterminent la manière de travailler et que le personnel d'exploitation comprend au moins 6 travailleurs.

Cette statistique porte sur l'industrie proprement dite (groupes économiques 20-38). Elle ne comprend par conséquent pas l'industrie de la construction. Toutes les personnes exerçant une activité dans l'entreprise sont comptées, à l'exception des travailleurs à domicile, des apprentis, des stagiaires ainsi que des personnes occupées principalement à l'extérieur de l'établissement (monteurs, chauffeurs, etc.). Il s'agit enfin de mentionner que cette statistique ne concerne approximativement que 50 % des

travailleurs du secteur secondaire. Elle n'est par conséquent pas exhaustive. Cet article se propose de dégager pour les 7 districts jurassiens les principales caractéristiques de l'évolution constatée entre septembre 1974 et septembre 1975. Certaines comparaisons ont été opérées avec l'évolution enregistrée à l'échelon cantonal ou national.

Evolution du nombre d'établissements

La variation du nombre d'exploitations recensées dans la statistique de l'industrie est due à diverses causes :

- les nouveaux assujettissements concernent des établissements existants qui remplissent les conditions requises dès leur ouverture ou avec le temps ;
- la diminution provient d'une part d'entreprises qui ont cessé leur activité et d'autre part d'exploitations qui ont été rayées du registre parce que les conditions d'assujettissement n'étaient pas remplies (par exemple effectif réduit à moins de 6 travailleurs, ou changement d'activité économique).